5-IV bcd (2010-2011) — N° 5

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

20 JUILLET 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 *

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

MM. Crucke et Jeholet

* Voir Doc. **5-IV bcd** (2010-2011) – N^{os} 1 à 4.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011

AMENDEMENT

À la division organique 16 « Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie », Programme 11 (Logement : secteur privé), il est proposé :

– À l'allocation de base 12.04 « Centre de recherche en habitat durable », de remplacer le montant du crédit proposé à l'ajustement 2011, à savoir « + 580 », par « 0 ».

– De créer une allocation de base 41.31 « Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire du Logement » dont le montant du crédit proposé s'élève à « 530 ».

Dans la même division organique, au Programme 12 (Logement : secteur public), il est proposé :

– De créer une allocation de base 41.31 « Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire du Logement », dont le montant du crédit proposé s'élève à « 50 ».

JUSTIFICATION

Il ne s'indique pas de créer un énième bidule. À notre estime, l'Observatoire du Logement doit se loger au sein de l'IWEPS à l'instar, notamment, de l'Observatoire de la Mobilité ou de l'Emploi. Pour ce faire, 580 000 euros ont été retirés de l'allocation de base 12.04 du programme 11 pour être répartis au sein de deux nouvelles allocations de base « Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire du Logement », l'une dans le Programme 11 (Logement : secteur privé) et l'autre dans le Programme 12 (Logement : secteur public) dans la mesure où la mission de cet Observatoire du Logement recouvre tant le secteur public que privé, que le secteur locatif qu'acquisitif. La « contribution » de chaque programme correspond à la part de chaque secteur au sein du parc total de logements en Région wallonne.

J.-L. Crucke

P.-Y. Jeholet